



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1664

Opération n° 60047525 « Centre de conservation et d'études – Etude de faisabilité » - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Aménagements Culture et Patrimoine 2015-2020", programme 00005 – Demande d'une subvention d'investissement auprès de l'Etat pour l'élaboration d'une étude concernant un centre de conservation et d'étude lyonnais

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1664 - OPERATION N° 60047525 « CENTRE DE CONSERVATION ET D'ETUDES – ETUDE DE FAISABILITE » - VOTE DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1 "AMENAGEMENTS CULTURE ET PATRIMOINE 2015-2020", PROGRAMME 00005 – DEMANDE D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE L'ETAT POUR L'ELABORATION D'UNE ETUDE CONCERNANT UN CENTRE DE CONSERVATION ET D'ETUDE LYONNAIS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Etudes pour convention patrimoine ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements Culture et Patrimoine 2015-2020 », n° 2015-1, programme 00005.

Contexte

La Ville de Lyon s'est dotée, dès 1933, d'un service archéologique, qui gère depuis 1980 un dépôt archéologique abritant les collections issues des fouilles menées sur le territoire de la ville. Ce dépôt, abrité dans un ancien atelier désaffecté du lycée Jean Moulin à Lyon 5°, connaît des problèmes de saturation depuis plusieurs années. D'autre part, son état sanitaire n'est pas satisfaisant et rend difficile le travail sur ce site.

La situation des dépôts archéologiques français étant globalement préoccupante, l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - MCC) a lancé dès juillet 2007 un vaste projet de création de Centres de Conservation et d'Etude (CCE) destinés à permettre et garantir une vraie gestion et une véritable exploitation des collections de mobilier archéologique. Ce projet, visant à constituer un réseau national de CCE réparti sur l'ensemble du territoire français, a été doté d'un budget spécifique.

Selon les régions et territoires, ce réseau a été en partie ou complètement développé.

Dans tous les cas, l'Etat souhaite, pour le mener à bien, tenir compte des besoins territoriaux et des situations locales, et travailler en partenariat avec les collectivités et les institutions scientifiques œuvrant dans le champ de l'archéologie.

Objectifs

L'activité archéologique prévisible sur le territoire de la commune de Lyon pour les années à venir (fouilles de l'Hôtel-Dieu, projets immobiliers privés...) va générer un accroissement important des collections archéologiques à gérer.

Une étude de cadrage pour un projet de CCE permettrait, en partenariat avec le Ministère de la Culture, de préciser les réflexions et options sur les thématiques suivantes :

- gérer des collections archéologiques ;
- mutualiser les moyens en matière de conservation et de gestion des collections archéologiques ;
- mettre en synergie les efforts et les besoins du service archéologique de la Ville de Lyon et d'autres institutions : musées Gadagne, éventuellement musée gallo-romain ;
- assurer leur mise en valeur auprès par exemple des chercheurs et des étudiants aux fins d'étude scientifique, et éventuellement auprès du public selon des modalités à définir.

Proposition

En lien avec l'Etat (Direction régionale des Affaires culturelles - Service régional de l'Archéologie), l'étude de faisabilité indispensable avant le lancement et la réalisation de ce projet sera pilotée par la Ville de Lyon.

Le montant de cette étude est estimé à 60 000 € et sera financé par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Culture et Patrimoine 2015-2020 », programme 00005. Sur ces 60 000 €, une participation financière de l'Etat est envisagée à hauteur de 30 000 € (soit 50 % du montant).

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1 – L'opération n° 60047525 « Centre de conservation et d'études – Etude de faisabilité » est approuvée. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Culture et Patrimoine 2015-2020 », programme n° 00005.

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00005, AP n° 2015-1 « Aménagements Culture et Patrimoine 2015-2020 », opération n° 60047525 « Centre de conservation et d'études – Etude de faisabilité » et

seront imputées sur les chapitres 20 et autres, fonction 324, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir

2016 : 60 000 €.

3 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier la participation de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) sous forme d'une subvention d'investissement pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un centre de conservation et d'étude lyonnais et toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

4 – La recette correspondante à la subvention versée par l'Etat sera imputée sur les crédits du budget 2015, nature 1321.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN